

INSECTFUM AXA

I150007



N : Dangereux pour l'environnement



Xi : Irritant

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : INSECTFUM AXA
Identification du produit : Nom homologué : Fumithrine 4.4
Type de produit : Insecticide.
Usage : Préparation insecticide sous forme de poudre fumigène.
Responsable de la mise sur le marché : Compagnie Générale des Biocides
 Parc d'activités des quatre routes
 35390 GRAND FOUGERAY FRANCE
 Email contact: regulatory@cgbiocides.fr
Producteur/Fabricant : LCB (71260 la Salle)
N° de téléphone en cas d'urgence : BNPC Nancy : 03 83 32 36 36

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Danger pour l'environnement : En cas de dispersion de la poudre dans le milieu aquatique, risque de destruction localisée avec effet persistant sur la faune.
 En cas de dispersion des fumées à proximité de ruches, risque pour les abeilles.
 En cas de traitement dans un local contenant un aquarium non protégé, risque toxique pour les poissons.
 En cas de traitement en présence de plantes vertes, risque de phytotoxicité.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Inhalation : Essoufflement. Plus rarement : collapsus et hyperactivité
 L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

- Contact avec la peau : Peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau. Démangeaison, sensibilisation.

- Contact avec les yeux : Irritant au contact direct avec les yeux.
 Larmes.

- Ingestion : Salivation, convulsions, fièvre, saignements de nez, atteinte du foie et des reins.
 L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
 Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Attention : Risque de brûlures en cas de récupération des boîtes après traitement si le délai d'attente est insuffisant.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants / Impuretés : Ce produit est considéré comme dangereux

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Perméthrine	: 1 à 5 %	52645-53-1	258-067-9	613-058-00-2	Xn; R20/22 R43 N; R50-53
Butoxyde de pipéronyle	: 1 à 5	51-03-6	----	----	N; R50-53

INSECTFUM AXA

I150007

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- **Inhalation** : Si des difficultés respiratoires ou une irritation des voies respiratoire apparaissent, appeler les secours médicalisés.
Evacuer la victime vers une zone non-contaminée.
Faire respirer de l'air frais.
- **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver pendant au moins 10 à 15 minutes.
- **Contact avec les yeux** : Consulter immédiatement un ophtalmologue.
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
- **Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Ne pas faire manger.
Consulter un médecin.
En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Autres informations** : En cas de brûlure superficielle (rougeurs), refroidir la plaie par écoulement indirect d'eau froide pendant 15 minutes. En cas de brûlure plus intense (cloque, décollement de la peau, superficie importante) consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Classe d'inflammabilité** : Ininflammable.
- Prévention** : Ne pas fumer.
- **Agents d'extinction appropriés** : Poudre.
Pulvérisation d'eau.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Porter des gants.
Respirateur anti-poussières agréé. Type P.
- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage** : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général** : Ne pas fumer.
Eviter toute exposition inutile.
- Mesures techniques de protection** : Déconnecter les détecteurs de fumée et arrêter les ventilations.
Poser le fumigène sur un support résistant à la chaleur.
- Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Stockage - à l'abri de Manipulation** : Sources de chaleur. Source d'ignition.
: Si le local est en zone ATEX, évaluer ponctuellement la réalité du caractère ATEX

INSECTFUM AXA

I150007

7 MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

du local et le cas échéant suspendre provisoirement le temps de la mise en oeuvre du produit le caractère ATEX du local par la ou les mesures appropriées.
Quitter la pièce avant que la fumée se répande.
Signaler sur la porte ou aux accès du local, de la pièce ou de l'appartement, le traitement en cours et interdire l'accès.
Si la fumée est susceptible de s'échapper ou d'être visible de l'extérieur, informer préalablement le service d'incendie et de secours du secteur (SDIS) ou au minimum prévenir le voisinage afin de ne pas l'inquiéter à la vue de la fumée.

Ne pas mettre en oeuvre le fumigène directement posé sur matériau plastique ou résine, ou sur moquette ou linoléum, ni à proximité immédiate de tissus, rideaux ou tout autre matériau ou liquide facilement inflammable ou combustible.

Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Protection respiratoire** : Equipement de protection respiratoire approprié. Type ABEK (classe 2) + P (classe 2 ou 3).
- **Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc. Après utilisation, jeter les gants sans les rincer.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes.
- Contrôle de l'exposition** : Signaler à chaque entrée la fumigation en cours.
Lors de la mise en oeuvre du fumigène, éloigner les matériaux inflammables.
A la fin du temps de contact, ventiler mécaniquement les lieux de travail pendant 3 heures et aérer les lieux d'habitation pendant 30 minutes

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Poudre.
- Couleur** : Jaune à ambre.
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : Aucune donnée disponible.
- Solubilité dans l'eau [vol/vol]** : Insoluble.
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité** : Stable dans les conditions normales.
- Produits de décomposition dangereux** : Dégagement d'oxyde et dioxyde d'azote et de carbone ainsi que d'ammoniac.
- Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales. La réaction fumigène est exothermique.
- Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë** : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : Perméthrine : 6000 mg/Kg
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : Perméthrine : > 2000 mg/Kg
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : Perméthrine : 2,3 mg/L

INSECTFUM AXA

I150007

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- CL50-96 Heures - poisson [mg/l]** : Permethrine : 0,0005 mg/L
- Abeilles DL50 [µg]** : PBO : 25 µg/abeille
- CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l]** : PBO : 0.51 mg/L

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités** : Produit non utilisé : Déchets dangereux. Déchet solide contenant des substances dangereuses.
Codification 07 04 13
Emballage vide souillé (produit utilisé) : Déchets dangereux. Emballage contenant des résidus de produits dangereux.
Codification 15 01 10 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- No ONU** : 3077
- I.D. n°** : 90
- ADR/RID** : LQ 27
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 6 kg
Emballages combinés - Colis : maximum : 30 kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum : 6 kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 20 kg
LQ 27
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 6 kg
Emballages combinés - Colis : maximum : 30 kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum : 6 kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 20 kg
Classe : 9
Groupe : III
- Désignation officielle de transport** : UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III (perméthrin)
- IMDG-Pollution marine** : Polluant marin (marine pollutant)

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)** : Xi : Irritant
N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R** : R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S** : S23 : Ne pas respirer les vapeurs. / les fumées
S24 : Éviter le contact avec la peau.
S37 : Porter des gants appropriés.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

INSECTFUM AXA

I150007

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

Composition : Substance dangereuse : Perméthrine - Butoxyde de pipéronyle

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Révision : Révision - Voir : *

Date d'impression : 3 / 6 / 2009

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document